

**L'HOMME**

**L'Homme**

Revue française d'anthropologie

153 | janvier-mars 2000

Observer Nommer Classifier

---

## Observer, nommer au XVI<sup>e</sup> siècle

Les « gentils » du Brésil

Colette Callier-Boisvert

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/3>

DOI : 10.4000/lhomme.3

ISSN : 1953-8103

### Éditeur

Éditions de l'EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2000

Pagination : 37-62

ISBN : 2-7132-1316-9

ISSN : 0439-4216

### Référence électronique

Colette Callier-Boisvert, « Observer, nommer au XVI<sup>e</sup> siècle », *L'Homme* [En ligne], 153 | janvier-mars 2000, mis en ligne le 18 mai 2007, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/3> ; DOI : 10.4000/lhomme.3

---

# Observer, nommer au XVI<sup>e</sup> siècle

Les “gentils” du Brésil

**Colette Callier-Boisvert**

**L'**OBSERVATION de l'Autre, d'un Autre inconnu auparavant, et par là même imprévisible, entraîne la création de mots pour le désigner ou l'emploi de mots connus en leur assignant un nouveau sens.

L'usage prédominant que les Portugais font au XVI<sup>e</sup> siècle du terme « gentil » au Brésil, au début de la colonisation, illustre ce phénomène de modification de sens. En effet, ce mot, qui représente à l'origine une catégorie théologique, sert à désigner les premiers habitants du pays. À l'emploi abusif d'un terme classificatoire à des fins de désignation s'ajoute le fait que, accompagnant le développement de la colonisation, son usage et son contenu vont changer.

Le propos de cette étude est double : expliciter le choix de ce mode singulier de désignation et le processus de glissement de sens qui suit l'évolution des faits et des connaissances accumulées par les Portugais sur cette terre et sur ses habitants.

Considérant que l'usage donne sens au mot, c'est dans un corpus de textes très variés du XVI<sup>e</sup> siècle que le vocabulaire de nomination des premiers occupants du Brésil a été relevé : récits de voyage, instructions royales, correspondance entre hauts fonctionnaires et couronne, correspondance des jésuites à partir de 1549, enfin premiers traités descriptifs du pays et de ses habitants. Le travail a consisté à répertorier les occurrences et à comparer les termes employés pour mettre en évidence les classifications sous-jacentes et le sens que prennent les mots.

À l'époque des Découvertes, l'ensemble de la chrétienté classe l'humanité en chrétiens et infidèles, et ces derniers en trois catégories, juifs, maures (musulmans) et gentils qui sont les « infidèles barbares » ou païens. Les Portugais considèrent d'une façon pragmatique comme gentils les

peuples, ni juifs ni maures, qu'ils découvrent au fur et à mesure de la progression de leurs flottes en Afrique, en Inde, au Brésil, au Japon et en Chine. Ils utilisent donc, dans un premier temps, une classification qui ne tient compte ni de la variété ni du niveau culturel des peuples rencontrés. C'est la localisation spatiale et le nom spécifique de chaque groupe qui permet d'établir, dans un second temps, une distinction entre les peuples. La nomination sert alors à identifier et à singulariser les Autres.

Le terme *gentio* en portugais, gentil en français, vient du latin chrétien *gentiles*, « désignant les païens dans l'Ancien et le Nouveau Testament, par opposition au peuple de Dieu, le peuple d'Israël »<sup>1</sup>. Il prend le sens de barbare, de païen, antonyme de chrétien chez les Pères de l'Église, notamment chez Prudence et Lactance au IV<sup>e</sup> siècle après J.-C. *Gentiles* provient du latin classique *gentilis*, qui signifie d'abord « qui appartient à la famille, au peuple », puis « relatif aux nations étrangères ». Il suit la même évolution sémantique que *gens* dont il est dérivé et qui signifie : 1) race, souche, famille, puis 2) descendance et, par extension, nation, peuple. À l'époque impériale *gentes* se dit des nations étrangères par opposition à *populus romanus*. Il est en même temps devenu synonyme de *homines*, « ensemble d'êtres humains ». *Gens* (*gente* en portugais) et gentil (*gentio*) ont donc la même origine sémantique.

Les Portugais aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles emploient ce dernier terme dans son acception théologique. Ils font d'ailleurs un usage fréquent de « *o gentio* » ou « *a gentilidade* », et ont donc tendance à recourir à un singulier à valeur générale pour signifier un pluriel. Ce qui a pour effet d'accentuer l'aspect englobant de la notion. La théorie sur les gentils, héritée du thomisme, est développée en particulier par les théologiens et juristes dominicains de l'École de Salamanque à la suite de la découverte du Nouveau Monde – ils sont des infidèles barbares. Toutefois le concept de gentil possède un troisième composant, présent chez saint Thomas, mais mis en lumière et accentué par les théologiens dominicains espagnols sous l'impulsion de Francisco de Vitoria – le gentil est barbare, païen et libre. En effet, la bulle pontificale de 1537, *Sublimis Deus*, proclame que les Indiens sont libres. Ce troisième composant est l'objet central du débat théologique et juridique qui va s'intensifier en péninsule ibérique autour du droit naturel des peuples nouvellement découverts à disposer de leur personne et de leurs terres. Ce qui entraîne une remise en cause de l'esclavage et de la colonisation mais aussi des conditions de l'évangélisation<sup>2</sup>.

1. Rey 1992, I : 882. Tous les passages d'auteurs portugais cités ont été traduits par moi.

2. Dias 1982 : 193 sq.

Par ailleurs, l'expérience jésuite, dont l'activité missionnaire commence en 1542, est accumulée simultanément sur divers continents qui présentent des états de gentilité différents invitant à la comparaison. Le savoir dans ce domaine permet, dès la fin du siècle, un relais de la théorisation des connaissances des dominicains aux jésuites. La présence active des missionnaires jésuites au Brésil n'est pas sans influencer sur l'usage courant de cette notion théologique pour dénommer les premiers occupants du pays. Alors que le terme classificatoire de « gentil » est appliqué pour désigner la population native, le pays porte un nom qui lui est propre depuis sa découverte. Comment expliquer cette curieuse permanence dans l'emploi d'une notion théologique pour nommer un peuple ? D'autant que cette notion, de par son caractère générique, est peu performante en ce qui concerne l'identification.

L'analyse des textes du corpus permet de suivre chronologiquement les usages de ce terme, et l'évolution de son contenu en raison de l'existence parallèle d'autres termes en concurrence.

### Premiers contacts, premières désignations

Trois documents sur la découverte du Brésil, rédigés par les membres de l'expédition de Pedro Álvares Cabral qui faisait route vers l'Inde avec une flotte puissante de douze navires, nous sont parvenus<sup>3</sup>. Le seul document exploitable ici est la lettre que Pero Vaz de Caminha, qui servait de secrétaire auprès du commandant à bord de la nef capitane, adresse au roi Manuel. Longue de vingt-sept pages, cette lettre, dont l'original a été conservé<sup>4</sup>, donne un compte rendu de l'escale de dix jours (22 avril-2mai 1500) que l'expédition a faite sur les côtes brésiliennes. Caminha y témoigne d'une grande curiosité et vivacité d'esprit. Il fournit sur le pays et ses habitants le maximum de précisions à sa disposition, complétant sa propre observation par celle de ses compagnons envoyés comme émissaires auprès de la population. À aucun moment il n'attribue aux habitants de noms ou de désignations particulières<sup>5</sup>. Il parle seulement d'« hommes », de « femmes », d'« enfants », de « jeunes » et de « vieux », de « gens ». Il leur applique les mêmes termes que ceux employés pour les Portugais et il distingue les deux parties au moyen des pronoms personnels « *eles* » et « *os* »

3. La lettre au roi Dom Manuel de Pero Vaz de Caminha, celle de Maître João, médecin et chirurgien du roi, faisant fonction de cosmographe de l'expédition et la relation d'un pilote anonyme, dont il ne reste qu'une traduction italienne publiée en 1507. Cf. Penjon & Quint 1990 : 169.

4. La transcription de l'original figure dans Caminha 1948.

5. La traduction française ne respecte malheureusement pas cette caractéristique, puisqu'elle introduit les mots de « naturels », « sauvages » et « indigènes » ; voir Penjon & Quint 1990 : 180-184.

*nossos* » (eux et les nôtres). C'est la procédure habituelle lors des premiers contacts, quand la communication ne peut s'établir qu'à travers le langage des signes dont Caminha relève les éventuels malentendus<sup>6</sup> et quand les Portugais veulent ménager l'avenir de leurs échanges avec des populations jusque-là inconnues. C'est la principale raison que Luís de Albuquerque donne du comportement pacifique des Portugais dans cet épisode<sup>7</sup>.

Les interprètes de la flotte, spécialistes des langues d'Afrique ou engagés en vue de l'établissement des Portugais sur la côte de Malabar, ne peuvent comprendre ces hommes ni s'en faire comprendre. On ne peut donc pas leur attribuer de nom. Ils ne sont certes pas des « Indiens ». Si Pero Vaz de Caminha ne les traite pas directement de « gentils », il leur en donne toutes les caractéristiques : ils ne sont pas circoncis, ils n'ont pas de croyance ni de culte apparents, ils s'effarouchent facilement comme les oiseaux et les animaux sauvages dont ils ont l'instabilité, mais aussi la capacité d'être apprivoisés, ils sont innocents et bons, ils représentent l'état de nature, ils sont certainement tout disposés à recevoir la parole de l'Évangile, puisque Dieu les a placés sur la route des Portugais<sup>8</sup>. Caminha en assigne la mission au roi<sup>9</sup>, après avoir fait miroiter les bénéfices que la couronne peut tirer de ces nouvelles terres. L'élément humain est doublement valorisé, sur le plan économique d'abord comme main-d'œuvre, et sur le plan moral comme futurs chrétiens grâce à l'action évangélisatrice inspirée par la volonté royale. Caminha se montre un courtisan habile, puisqu'il reprend ici un argument essentiel de la politique expansionniste de la couronne portugaise.

Ainsi, à l'inverse de la précipitation de Colomb à appeler « Indiens » les premiers hommes rencontrés sur l'archipel des Bahamas, les Portugais se gardent de nommer les occupants originels du Brésil, qu'ils savent être amenés à rencontrer de nouveau puisqu'ils sont placés sous la juridiction du roi de Portugal en vertu du traité de Tordesillas (7 juin 1494). En revanche, ils donnent un nom à la terre rencontrée, Vera Cruz (que le roi Manuel changera en Santa Cruz), dont ils prennent solennellement possession par l'érection d'une croix portant les armes et la devise du roi. Ils s'abstiennent également de traiter les habitants avec la brutalité qu'ils ont manifestée en d'autres occasions parce qu'ils déploient une stratégie commerciale. Sur la route de l'Inde, la « *carreira da Índia* », dont l'itinéraire à l'aller et au retour

6. Caminha 1948 : 3.

7. Albuquerque 1989a : 32-34.

8. Caminha 1948 : 3, 11, 7 v, 8, *passim*.

9. *Ibid.* : 13 v. : « *Pero omjllhor fruto que neela [terra] se pode fazer me parece que sera salvar esta jemte e esta deue seer aprincipal semente que vosa alteza em ela deue lamçar...* » (« Mais le meilleur fruit qu'on puisse tirer de cette terre serait, me semble-t-il, le salut de ces gens et cela doit être la première graine que Votre Altesse doit y semer. »)

est tracé<sup>10</sup>, le Brésil est une étape possible à l'aller pour faire eau et bois. Il est essentiel de garder de bons rapports avec la population.

Cette représentation des habitants du Brésil, dont le réalisme a été maintes fois souligné<sup>11</sup>, exprime une mentalité marchande. On ménage le partenaire pour mieux l'observer et tirer le meilleur parti de l'échange. De plus, l'évangélisation de ce peuple se fera au bénéfice de la gloire du roi de Portugal. Toutefois, dans cette première construction de l'image de l'habitant du Brésil, on voit se profiler les questions d'état de nature, de droit naturel, de guerre juste auxquelles seront confrontés jésuites et administrateurs du pays cinquante ans plus tard.

Entretemps, des contacts plus ou moins réguliers s'établissent entre le royaume et « notre terre de Santa Cruz », comme la nomme encore en 1504 le roi Manuel dans son premier acte de donation, celle de l'île qui portera le nom de son premier donataire, Fernando de Noronha. L'île étant inhabitée, aucune mention n'est faite dans ce document<sup>12</sup> au sujet de la population.

Dans les instructions qu'il donne au capitaine de la nef *Bertoa*, qui se rend en 1511 à la factorerie du cap Frio pour charger du bois Brésil, il est question déjà de « Brésil », « terre du [bois] Brésil ». Le roi interdit de vendre ou de troquer des armes avec « les gens de ladite terre », et de leur faire le moindre mal. Le bateau ramène trente-six esclaves, « jeunes hommes » et « jeunes filles », « hommes » et « femmes », faits prisonniers et échangés contre de la pacotille par les gens du pays. En revanche, il est interdit d'embarquer toute « personne naturelle de la terre dudit Brésil »<sup>13</sup>.

L'expédition de Martim Afonso envoyée par Jean III, en 1530, vers la « terre du Brésil » a pour mission de détruire les bateaux de commerce français qui fréquentent la côte et de renforcer les noyaux de peuplement installés sur le littoral du Nord-Est et du Sud. Le récit du voyage écrit par son frère, Pero Lopes de Sousa, mentionne des peuples rencontrés tout le long de la côte jusqu'au fleuve Uruguay et les désigne le plus souvent comme « les gens du pays », « les hommes », « les femmes ». Cependant le terme « Indiens » apparaît à cinq reprises pour nommer ceux du Pernambouc, où les Portugais sont le plus anciennement fixés, et ceux de Bahia, où ils sont pratiquement absents, mais avec lesquels les Français ont l'habitude de commercer et qu'ils appellent « Indiens »<sup>14</sup>.

10. Coutinho 1951.

11. Notamment par Holanda 1977.

12. Ce document figure dans Fernandes 1867 : 79.

13. *Ibid.* : 99 sq., 102.

14. Ainsi les nomme le capitaine honfleurais, Paulmier de Gonneville (1992 : 39-64).

Dans la correspondance des capitaines-donataires et des *moradores* (résidents) au roi ou à des hauts fonctionnaires, pendant la période des capitaineries<sup>15</sup>, l'emploi du terme « Indiens » se répand peu à peu à côté de celui, habituel, de « gens du pays », en particulier pour désigner ceux qui travaillent dans les plantations, les pacifiés ou soumis, par opposition aux (Indiens) adversaires (*os contrários*), « gens très pervers et barbares » (*mui perversa e bestial gente*), écrit le capitaine-donataire du Pernambouc, Duarte Coelho, au roi en 1542<sup>16</sup>. Pour désigner ces derniers, deux autres termes sont employés, « gentils » et « Brésils » (*os Brazis*), notamment dans une lettre au roi écrite par un autre capitaine, en 1546, à propos du dépeuplement de la capitainerie de Bahia consécutif à la guerre fomentée par « les gentils de Bahia » (*o gentio dela [de Bahia]*), et du troc que ces derniers font avec les Français « qui ont lié des relations amicales avec les Brésils »<sup>17</sup>.

Malgré la précarité des établissements des Portugais pendant cette période de tentative de peuplement, le vocabulaire concernant les premiers habitants du pays commence à s'affiner chez ceux qui vivent au Brésil. La désignation neutre de « gens du pays », encore couramment utilisée, recouvre une réalité plus complexe qui se déploie entre deux pôles, les « Indiens » ou gens soumis, d'une part, et, d'autre part, les adversaires de ceux-ci et des Portugais, « gentils » ou « Brésils ». Il est à noter que ce vocabulaire n'est pas encore généralisé et reste flottant d'un témoin à l'autre ou chez le même témoin, comme dans l'exemple cité ci-dessus.

## Gentils et chrétiens, désignations officielles

Après le semi-échec du régime des capitaineries, généralisé à partir de l'expédition de Martim Afonso, le roi Jean III, poussé par la nécessité d'occuper le territoire pour défendre son monopole commercial de la convoitise des autres Européens, décide de doter le pays d'un gouvernement central. Celui-ci est confié à un gouverneur général, aidé par des fonctionnaires royaux qui occupent des charges financières et judiciaires et qui vont diriger le Brésil à partir d'une capitale, fondée à Bahia.

En vertu des pouvoirs que lui attribue le patronat conféré par le pape, le roi est responsable de l'évangélisation des gentils et de l'envoi des missionnaires dont il assume les frais, il a la faculté de fonder églises et couvents et de nommer des évêques. Le patronat (*padroado régio*, en

15. Albuquerque 1989b : 14 sq. Le Brésil est divisé en lots de cinquante lieues de côte confiés chacun à un capitaine-donataire, à charge de le peupler et de le mettre en valeur et auquel le roi délègue une partie des pouvoirs militaires, judiciaires et administratifs, tout en conservant le monopole sur le bois Brésil et les épices.

16. *Ibid.* : 92.

17. *Ibid.* : 27.

portugais, *patronato ou patronazgo real*, en espagnol) régit les rapports sur le plan de la foi chrétienne entre les deux souverains de la péninsule et les habitants des terres découvertes placés sous leur juridiction. C'est une institution exclusivement ibérique qui remonte à la Reconquête et dont les pouvoirs ont été étendus aux territoires découverts<sup>18</sup>. Elle s'intègre dans la stratégie pontificale de renforcement de l'Occident chrétien face à la pression islamique. Le 8 janvier 1455, le pape Eugène IV concède, dans la bulle *Romanus Pontifex*, au roi Alphonse V et à l'Infant Henri la faculté de fonder et de construire des églises dans les territoires découverts et à découvrir, ainsi que la responsabilité de l'évangélisation. L'année suivante, le 13 mars 1456, la bulle *Inter cœtera* confirme cette concession au Grand Maître de l'Ordre du Christ, l'infant Henri. Toutefois, le droit de patronat royal sur les missions naît véritablement au XVI<sup>e</sup> siècle, à la suite d'une série de bulles dont la dernière, en date du 3 novembre 1534, de Paul III, *Aequum reputamus*, concède aux rois de Portugal toutes les prérogatives du *Jus patronatus*<sup>19</sup>. Ainsi le roi Jean III réclame-t-il, dès 1539, des jésuites pour évangéliser l'Inde et il attendra l'approbation de la Société par Paul III à Rome en 1540 pour lui proposer cette mission. Chronologiquement, la mission des jésuites au Brésil en 1549 est la quatrième, après celle de Goa en 1542, celle du Congo en 1547 et celle du Maroc en 1548<sup>20</sup>.

La nouvelle organisation administrative du Brésil et l'évangélisation systématique des premiers occupants sont préparées conjointement sous l'autorité royale. Elles sont l'objet d'instructions détaillées (*regimento*), que les rois de Portugal avaient coutume de rédiger à l'intention des chefs d'expéditions de commerce ou de conquête. Le premier gouverneur général et la première mission de jésuites composée de quatre pères et de deux frères, sous la direction du père Manuel da Nóbrega, arrivent ensemble à Bahia en 1549. Le gouverneur Tomé de Sousa a reçu du roi des instructions très précises en vue d'un meilleur contrôle des ressources et des personnes et de la défense intérieure et extérieure des établissements portugais. Des consignes tout aussi strictes concernent le comportement à maintenir à l'égard des premiers occupants (cf. Annexe).

Dans ce *regimento*<sup>21</sup>, daté du 17 décembre 1548, les instructions concernant, d'une part, l'organisation administrative et militaire du territoire et, d'autre part, les consignes sur la conduite à tenir à l'égard des habitants s'entremêlent, car les Portugais ont conscience que le succès de

18. Causard 1950.

19. De Witte 1953, 1954, 1956, 1958 ; Boxer 1989 : 93 sq. ; Serrão 1968, III : 272-275.

20. L'écrivain 1991 : 166.

21. Albuquerque 1989b : 121-137.

leur établissement dépend en partie de l'accueil favorable ou hostile des habitants. L'ennemi n'est pas seulement extérieur. Il faut noter toutefois que les instructions concernant le premier domaine sont beaucoup plus développées que celles qui se rapportent au second.

Pour nommer les habitants de la « terre du Brésil », le roi n'utilise que deux termes, « gens » et « gentils », dont nous avons vu la parenté étymologique. De plus, il emploie le premier terme d'une façon ambivalente pour désigner aussi bien les habitants « ces gens » (*esta gente*), que « les gens de la ville » (*gente da povoação*, ou simplement *gente*) qui désignent les Portugais. Seul le contexte permet de faire la différence. En revanche, aucune confusion n'est possible entre les gentils et les chrétiens qui se font face pour la possession de la terre. Les gentils sont discriminés en deux « lignages », qui recouvrent la dichotomie bons/méchants, stéréotype des récits de découverte, désignant soit deux peuples différents, soit le même tantôt pacifique, tantôt hostile en raison de l'instabilité de leur comportement. Le roi a recours à deux notions courantes dans la féodalité, le lignage et le vasselage qu'il applique telles quelles à une réalité qui n'a plus rien à voir avec celle de la Reconquête. Pourtant, il sait que les Portugais sont en présence de peuples autres, de « nations » non islamisées, qui doivent donc recevoir un traitement différent et envers lesquelles il a une responsabilité – celle de les amener à la foi chrétienne. Tâche qu'il revendique comme objectif premier de son occupation des terres, en fait justification de la politique qu'il entend faire suivre par le gouverneur général, tracée dans ces quelques phrases. Elle peut se réduire à l'emploi du bâton puis de la carotte, c'est-à-dire de la force brutale, puis du pardon magnanime pour pouvoir mieux soumettre.

Pour parvenir à cette fin, les méthodes sont connues :

- s'abriter derrière la notion de « guerre juste », guerre de défense ou de représailles, pour annuler le droit naturel des gentils et légitimer la prise de leurs terres et de leurs personnes ;
- faire un exemple en utilisant la force brutale pour châtier ceux qui se sont soulevés et en aidant ceux qui sont restés pacifiques ;
- utiliser les dissensions entre gentils pour se servir d'une nation contre une autre ou contre l'ennemi extérieur ;
- éviter les affrontements s'ils ne sont pas indispensables pour créer les conditions de l'évangélisation ;
- isoler des autres les gentils catéchumènes, puis chrétiens ;
- séparer les enfants des parents.

Dans ce texte, la catégorie théologique est employée comme un terme discriminant qui sert à désigner une population. L'usage du mot gentil est ici avant tout politique : ne sont mis en évidence que les sens de « barbares » et de « païens », parce qu'ils servent la politique des souverains

portugais. Aux yeux d'une chrétienté indisposée par le monopole des épices qu'ils imposent, les Portugais veulent paraître à la fois comme de très actifs propagandistes de la foi chrétienne et comme ses plus ardents défenseurs. Ils sont en effet les seuls à la défendre contre les Turcs et les musulmans en Inde et en Asie, car ils ont trouvé des musulmans partout jusqu'en Chine, et très bientôt contre les hérétiques, huguenots, anglais et hollandais.

C'est la raison essentielle de l'usage si généralisé, si fréquent et si durable du terme gentil par les Portugais pour classer ou pour désigner, selon les cas, les peuples ni musulmans ni juifs rencontrés au cours de leurs explorations maritimes ; usage qui leur est propre, car l'Espagne, tout aussi chrétienne et conquérante, n'y a pas recours.

Dans le cas du Brésil, il était invraisemblable pour des conquérants de l'Inde de suivre l'exemple des Espagnols en leur empruntant le terme d'« Indien ». En revanche l'emploi de « gentils » pour désigner les habitants de cette première terre de colonisation avait l'avantage de renvoyer immédiatement à la mission évangélicatrice des rois de Portugal afin de mieux légitimer l'occupation. C'est donc un usage fortement connoté idéologiquement, même s'il semble adéquat pour rendre compte de cette population de « barbares, païens et êtres libres ». S'il n'est pas ressenti aussi péjorativement que Maure, c'est-à-dire musulman, l'ennemi traditionnel, il est néanmoins opposé à chrétien (civilisé, soumis à la Loi divine et aux lois civiles) dans un rapport très nettement dissymétrique. Sa faible charge d'identification est compensée par une fréquente contextualisation : « le gentil de ce pays » (*o gentio desta terra*).

Pour des motifs semblables, le recours systématique à ce mode de désignation par les jésuites n'est pas neutre. Il est la justification même de leur présence et de leur action apostolique.

Le Portugal est le premier pays à confier aux jésuites l'évangélisation des peuples nouvellement découverts<sup>22</sup> dès l'approbation de la Société par le Pape en 1540. Car Diogo de Gouvea l'Ancien, principal du collège Sainte-Barbe à Paris, qui avait connu les pères fondateurs pendant l'époque de leur formation, les a recommandés au roi Jean III depuis 1538<sup>23</sup>. Il a vanté au roi leur savoir, leur piété, leur zèle missionnaire et leur qualité d'ordre mendiant, qui les astreint à vivre d'aumônes.

Leur correspondance comporte un ensemble de lettres et rapports destinés aux supérieurs de leur ordre (général et provincial) ou aux pères et aux

22. L'Espagne enverra sa première mission jésuite en Floride en 1566, puis au Pérou en 1567, au Mexique en 1572, voir Lécivain 1991 : 166.

23. Bataillon 1974.

frères de leur Compagnie au Portugal, d'une part, et à des personnages officiels (roi, cardinal-infant, personnalités de la Cour)<sup>24</sup>, d'autre part.

Cette source est à utiliser en tenant compte d'un double biais : la finalité des lettres, qui est l'information et l'édification des chrétiens d'Europe, avec un appel pressant pour éveiller les vocations chez les frères des collèges – celui qui écrit peut éventuellement pratiquer une autocensure ou également chercher à intéresser voire à séduire pour convaincre, et la rareté des originaux<sup>25</sup>. Il s'agit pour la plupart de copies effectuées à leur arrivée à Lisbonne au Collège São Roque, voire de traductions en espagnol, en italien ou en latin. La censure de l'Ordre et d'autres censures également ont pu être appliquées.

Étant donné le thème de la recherche, la façon de nommer les premiers habitants, le biais provenant de la censure nous importe peu. En revanche, la question des traductions est essentielle. Le relevé des occurrences a été effectué dans les textes en version originale avec, le cas échéant, une vérification dans les textes en espagnol. « Cette terre est notre entreprise, et la plus "gentille" du monde », affirme Nóbrega dans une lettre adressée au provincial du Portugal le 9 août 1549, peu de temps après son arrivée et à maintes reprises, ensuite, devant l'ampleur et la difficulté de la tâche<sup>26</sup>. Pour désigner les premiers occupants, les jésuites emploient le terme de « gentils », généralement comme substantif au pluriel comme au singulier (*o gentio* ou *a gentilidade*), une forme de synecdoque, c'est-à-dire un pluriel au moyen du singulier à valeur générale, rarement comme adjectif. En tant que substantif ce terme prend la triple dimension de barbare, païen et être libre, comme pour les théologiens dominicains espagnols dont Nóbrega a reçu l'enseignement à l'université de Salamanque (Vitoria a été son maître). D'ailleurs, l'enseignement dispensé à la faculté de théologie de Coïmbre, souvent par des maîtres espagnols comme Azpilcueta Navarro et Ledesma, suivait la même orientation théorique, celle qui est développée dans le *Tratado sobre a guerra que será justa*, qui aurait été composé en 1547 ou 1548 par un dominicain espagnol enseignant à Coïmbre, selon José da Silva Dias, spécialiste de l'histoire de la pensée au Portugal à l'époque de la Renaissance<sup>27</sup>.

24. Voir Bourdon 1993 : 21 : « Selon les instructions de Polanco, secrétaire du Général depuis 1547, tous les membres de la Compagnie travaillant outre-mer étaient tenus d'écrire une fois par an au Général et à leurs Confrères d'Europe pour donner de leurs nouvelles et rendre compte de leur activité. [...] De toutes ces pièces, rédigées le plus souvent en portugais et plus rarement en castillan, langues maternelles de la plupart des missionnaires, on dressait du reste deux ou trois exemplaires, appelés "vias", que l'on acheminait par autant de "voies", c'est-à-dire d'embarcations différentes, afin qu'elles parviennent plus sûrement à destination. »

Plus d'une centaine de ces lettres (environ 130 écrits divers) ont été publiées en 1931 en trois volumes, à partir d'une édition incomplète de 1886 et rééditée en 1988 (Nóbrega 1988, Azpilcueta Navarro 1988, Anchieta 1988a).

25. Serafim Leite constate que des écrits du père Manuel da Nóbrega, par exemple, il ne nous reste que six autographes et six originaux dont seule la signature est autographe (Nóbrega 1955 : 34).

26. Nóbrega 1988 : 82.

27. Dias 1982 : 183 sq.

Pour eux comme pour le roi, l'usage de ce mot obéit à une stratégie. Il justifie la présence au Brésil des jésuites, émules de saint Paul « l'apôtre des gentils »<sup>28</sup>, qui se servent de leur mission aux ordres du roi comme d'une arme pour lutter contre les colons et tenter d'enrayer les razzias pour s'emparer d'esclaves. Car, pendant cette première période de colonisation, les jésuites bénéficient dans leur action de conversion des gentils du soutien indéfectible des rois, de Jean III à Philippe II (Philippe 1<sup>er</sup> du Portugal), des gouverneurs et hauts fonctionnaires en place, des évêques qui se succèdent de 1549 à la fin du siècle<sup>29</sup>. En matière de conversion, la politique officielle recouvre étroitement l'activité des missionnaires.

La population libre se partage donc en chrétiens et gentils, qui s'opposent dans un système de classification binaire, fortement dissymétrique<sup>30</sup>. À ces habitants qui jouissent théoriquement du statut d'être libres, il faudrait ajouter un troisième composant, souvent désigné sous un nom collectif, *a escravaria* (la communauté esclave), pour mieux signifier son indifférenciation en une masse confuse.

Cependant, si l'emploi de gentil est dominant dans le discours officiel et religieux, il n'est pas l'unique terme utilisé. D'autres sont présents dans les textes du corpus avec des fortunes diverses. C'est le cas de l'éphémère « negro » : « Dans ce pays, se commet un grand péché », écrit le jésuite Nóbrega à son arrivée à Bahia. « Les hommes ont presque tous pris pour concubines leurs négresses esclaves ou d'autres libres qu'ils demandent aux nègres comme femmes, selon la coutume locale qui est d'avoir plusieurs femmes ». Il reprend ce mot pour se référer à une razzia que les colons ont faite auprès d'Indiens pacifiques : « Maintenant nous avons obtenu du gouverneur un arrêté ordonnant qu'on nous remette ces nègres pour les renvoyer dans leur terre, avec Leonardo Nunes qui restera avec eux pour les évangéliser. [...] Car de ceci dépendent la paix et la conversion de ce gentil. »<sup>31</sup>

Il semble que le terme nègre soit utilisé, à cette époque, sans connotation péjorative dans plusieurs terres portugaises et jusqu'en Asie avec le sens d'« homme de couleur ». Il désigne ici les premiers habitants. Le Noir d'Afrique, qui au Brésil ne peut être qu'esclave, est appelé « nègre de Guinée ». *Negro* employé par les jésuites portugais va très vite disparaître de la langue usuelle.

En revanche, « Indien » se répand parallèlement à « gentil », malgré la confusion qu'il peut engendrer chez des Portugais. Car le terme Indien est

28. L'un des jésuites les plus célèbres de cette période, José de Anchieta, sera appelé, dès sa mort, l'« apôtre du Brésil ».

29. Ricard 1937 : 456 sq.

30. Aussi les jésuites sont-ils scandalisés par la « gentilisation » de certains Portugais qui vivent au milieu de la population native et combattent-ils activement cette dégradation des mœurs.

31. Nóbrega 1988 : 81-82.

déjà utilisé de façon courante pour nommer les habitants de l'Inde : « [De l'île de Goa] ne peut sortir aucun Indien, qu'il soit Maure, gentil ou chrétien, sans autorisation du capitaine »<sup>32</sup>.

Pourtant nous avons vu que les Portugais du Brésil commencent à l'employer, en raison sans doute de la proximité de l'Amérique espagnole, où le terme Indien règne sans partage, et de la présence dans la population du sud du pays (São Vicente) d'un important contingent d'Espagnols, naufragés, déserteurs ou débarqués par les diverses expéditions espagnoles vers le Rio de la Plata<sup>33</sup>. En vertu du même processus de contamination, les jésuites eux-mêmes vont l'utiliser, plus tôt à São Vicente, où la mission est très étoffée en 1553-1554 quand Nóbrega crée l'aldée de São Paulo de Piratininga avec douze jésuites ; en revanche, la pénétration du mot « Indien » sera plus lente chez les missionnaires de Bahia et du Pernambouc. Sa diffusion est peut-être freinée par le fait que nombre de Portugais, colons ou fonctionnaires, venaient de l'Inde. En outre, l'Inde (toujours au singulier en portugais, à la différence de l'espagnol et du français où on distingue les Indes occidentales des Indes orientales) occupe une place si prestigieuse dans l'imaginaire portugais qu'elle ne peut être qu'unique.

Toutefois, deux facteurs vont faciliter la diffusion de ce mot. Le premier est la présence de jésuites espagnols, pour qui le terme « Indien » s'imposait, et le fait que les trois premiers généraux sont espagnols (Ignace de Loyola, Diego Laynez, et Francisco de Borja) et que, dans leur correspondance avec les missions portugaises, ils distinguent l'Inde de Goa et l'Inde du Brésil, les Indiens de Goa et les Indiens du Brésil. Dans une lettre rédigée en castillan à l'intention du général Loyola, José de Anchieta, le plus célèbre des jésuites espagnols, arrivé au Brésil à l'âge de vingt ans en 1553 avec le deuxième gouverneur général, commence son rapport quadrimestriel, de mai à septembre 1554 sur les activités de la mission, de la façon suivante : « Nous vivons dans cette Inde du Brésil sous l'obédience du révérend en Jésus-Christ, le père Manuel da Nóbrega, répartis sur quatre endroits différents... »<sup>34</sup>. En revanche les jésuites portugais écrivent : « ... de cette terre du Brésil » ou « de ces régions du Brésil »<sup>35</sup>.

Le deuxième facteur réside dans la plus grande plasticité d'emploi de ce terme qui va permettre de distinguer le gentil, qui reste barbare, païen et libre, de celui qui renonce à l'anthropophagie et accepte l'assujettissement dans les aldées des jésuites. Ce dernier devient un membre des « aldées des Indiens » ou « aldées de la doctrine », c'est-à-dire un catéchumène, puis un

32. Anonyme [1582] 1953 : 21.

33. Voir Prado 1954.

34. Anchieta 1988a : 45.

35. Azpilcueta 1988 : 83, 101.

chrétien. Pour les jésuites portugais, il est un « Indien du pays » (*da terra*). Pour les jésuites espagnols, il sera plutôt « Indien du Brésil » (*Índio brasileiro*) ou plus rarement « Brasil » (Brésil). Anchieta écrit, en 1584, dans un rapport intitulé *Informação do Brasil e de suas Capitanias*: «[Le père Manuel da Nóbrega] envoya le père Leonardo Nunes et le frère Diogo Jacome à la capitainerie de São Vicente, où il(s) fu(ren)t reçus par les Portugais comme des anges ou des apôtres de Dieu. Ceux-ci vivaient jusque-là aussi mal et même pire que les Brésils. »<sup>36</sup>. On ne trouve pas cette appellation sous la plume des jésuites portugais à cette époque-là.

Ce terme – les Brésils –, connu des résidents portugais puisqu'on le rencontre dans leur correspondance, très rarement il est vrai au début de la colonisation, a l'avantage de différencier immédiatement les Indiens du Brésil de ceux de l'Amérique espagnole. Il est possible qu'il se soit diffusé par la suite parce qu'il occupe un niveau intermédiaire entre le gentil ou l'Indien, termes génériques, et le Tupinamba par exemple, nom donné à une « génération », « nation » ou « caste » particulière. À cette époque, ces trois mots sont employés comme des synonymes et sont interchangeables dans les textes. Toutefois *geração* est réservé aux êtres humains alors que *nação* et *casta* sont utilisés aussi pour la faune, la flore et parfois même les objets avec le sens de « catégorie » ou « variété ».

Un dernier mot est à relever, malgré sa rareté. C'est celui de *selvagem*, insolite dans ce contexte où la sauvagerie est exprimée couramment par le mot *bárbaro*, ou plus fort *alarve* qui fait référence aux Arabes, avec une panoplie d'adjectifs péjoratifs, *brutal*, *bestial*, *silvestre*, *boçal*, etc. Dans une lettre rédigée en portugais le 9 juillet 1565 de Bahia et adressée au Provincial du Portugal, Anchieta fait le récit de la fondation de Rio de Janeiro sur le site actuel. Les Portugais, appuyés par des Indiens recrutés dans toutes les capitaineries de la côte, avaient réussi à chasser les Français de Villegaignon, installés sur une île de la baie de Guanabara cinq ans plus tôt, mais il en restait, ancrés dans certains ports de la baie et de la côte, qui bénéficiaient de l'appui des Tamoios. Ce sont ces Indiens qu'Anchieta va qualifier de « sauvages », d'abord sous forme d'adjectif, puis de substantif : « Les luthériens qui sont restés à Rio de Janeiro, trente hommes environ répartis entre plusieurs villages, sont des hommes de basse condition qui vivent avec les Indiens sauvages » [...] « ... après que les Français eurent écrit aux leurs restés sur terre de faire confiance aux Portugais, de quitter les sauvages et de venir vers nous, en leur racontant comment ils avaient été bien traités par nous »<sup>37</sup>. « Sauvage » était un des termes employés par les Français pour dési-

36. Anchieta 1988a : 323.

37. *Ibid.* : 261.

gner tant leurs alliés tamoios que les autres Indiens<sup>38</sup>. Les Français s'étant longuement entretenus avec les Portugais en présence du jésuite, peut-on croire qu'il a été influencé par eux ?

Effet de contamination ou pas, l'usage tardif de sauvage reste exceptionnel chez les jésuites et limité, semble-t-il, aux barbares des barbares, à ceux qui refusent le contact et rendent de ce fait leur évangélisation problématique. Dans son rapport de 1584, *Informação do Brasil e das Capitánias...*, Anchieta écrit en parlant des capitaineries de Porto Seguro et de Ilhéus : « Il est vrai qu'a été progressivement détruit le gentil de ces terres, appelé Tupinaqui, qui était très nombreux et très belliqueux, en partie à cause de maladies, en partie à cause des mauvais traitements des Portugais, comme partout ailleurs sauf à São Vicente, de telle sorte qu'ils [les Portugais] sont restés sans gentils. Dieu leur a envoyé un fléau très cruel, des sauvages de la brousse qu'on appelle Aimorés, des hommes vigoureux et féroces, contre lesquels, tant qu'il y avait des Indiens amis, ils avaient toujours pu résister »<sup>39</sup>.

La classification binaire initiale en chrétiens et gentils a fait long feu. La notion uniforme de gentilité, peu performante en matière d'identification, servant à couvrir l'ensemble de la population native ne résiste pas à l'évolution des faits et ne peut plus rendre compte de la diversité de la réalité créée par les conditions nouvelles de la colonisation en cours pendant la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

## Gentils et Indiens, désignations usuelles

En effet, les mots dont on vient de relever les usages recouvrent une réalité complexe, celle d'une population composite dont les divers éléments nécessitent une identification plus précise que celle donnée par le contexte. Outre les Portugais (et autres chrétiens, les Espagnols notamment), les Noirs de Guinée esclaves, et les métis (Portugais-Indiennes essentiellement) qui ne sont pas encore reconnus comme une composante particulière, les premiers occupants se partagent entre trois catégories :

- Les gentils, barbares, païens et libres, vivant à l'écart des Portugais, dans la brousse ou la forêt, mais dont on connaît au moins la localisation et le nom de nation.
- Les Indiens des aldées, catéchumènes ou chrétiens, assujettis. Il convient de signaler l'apparition du qualificatif de « païen », *pagão*, accolé à Indien pour désigner des gentils, pas encore décidés à accepter la christianisation, mais fréquentant les villages et les Portugais. On trouvait certains de ces

38. Thevet 1953 : 109.

39. Anchieta 1988b : 316.

Indiens comme main-d'œuvre non servile dans les plantations et dans les agglomérations. Ils sont dits « pacifiés » ou « soumis » (*Índios mansos* ou *Índios domésticos*).

- La communauté esclave, désignée par un singulier à valeur de pluriel, *a escravaria*<sup>40</sup>. Cette communauté esclave, non discriminée dans les textes, comprenait également un nombre d'esclaves maures (Noirs musulmans) et de Noirs de Guinée, variable selon les capitaineries<sup>41</sup>, beaucoup plus prisés que ceux du pays dont le nombre a très rapidement diminué. Il est assez remarquable qu'au Brésil le terme de gentil n'ait pas été utilisé pour ces Noirs païens, dont les jésuites, qui à cette époque n'apprenaient pas leurs langues et étaient donc désarmés pour les convertir, ne s'occupaient que de façon occasionnelle.

La première catégorie de cette population native alimente les deux autres. Dans un contexte de conquête, jésuites et colons sont en situation de rivalité. Devant la disparition des gentils habitant le littoral, à la suite des épidémies, des guerres, des razzias et des mauvais traitements, Nóbrega jette le premier des cris d'alarme auprès du roi et des gouverneurs successifs pour éviter les guerres « injustes » et les abus – et ce sera un grief récurrent dans les écrits jésuites – et pour défendre la liberté des Indiens qui est à ses yeux une condition essentielle de leur évangélisation<sup>42</sup>. Cela ne signifie pas que les jésuites étaient contre l'esclavage. Eux-mêmes possédaient des esclaves, comme tous les Portugais qui n'envisageaient pas à l'époque de mise en valeur du pays sans main-d'œuvre servile. Mais ils étaient contre les « guerres injustes », surtout les razzias, pour s'emparer d'Indiens pacifiés, catéchumènes ou christianisés et contre les mauvais traitements infligés aux esclaves.

Ainsi ceux que la notion de gentilité recouvrait de façon globale et indifférenciée dans le discours officiel et religieux du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle sont progressivement discriminés en deux groupes, selon qu'ils sont en voie d'assimilation et de christianisation ou pas. Le terme de gentil perd en extension ce qu'il gagne en péjoration. C'est la face négative du premier occupant. La face positive ou neutre, porteuse d'espoir, est représentée par l'Indien.

Ce processus de restriction de sens est confirmé par l'analyse des derniers textes du corpus. Un certain nombre de traités sur le Brésil, datant du dernier quart du siècle, présente les premiers bilans de la colonisation portugaise et un exposé des connaissances accumulées sur le pays et ses

40. À rapprocher de « *Mouraria* » et « *Judiaria* » pour le processus de dérivation.

41. En 1590, il y aurait eu 18 000 esclaves noirs dans les soixante-dix plantations de canne à sucre du Pernambouc pour 2 000 Indiens, 18 000 également dans les cinquante plantations de Bahia pour 3 600 Indiens ; en revanche São Vicente et Piratininga comptent 800 esclaves noirs et 6 000 Indiens pour six plantations. Mais le statut des Indiens n'est pas clair, cf. Soares 1989 : 197.

42. Nóbrega 1955 : 423.

habitants. Composés par des laïcs ou des jésuites, ces traités ont tendance à magnifier le travail accompli par les Portugais et ont pour objectif d'attirer encore plus de colons ou de missionnaires et d'investissement. La description topographique du territoire occupé, le littoral du Nord-Est au Sud, s'accompagne donc d'un inventaire de ses richesses naturelles, réelles ou supposées, dont l'élément humain est une composante importante, évaluée positivement ou négativement.

Le premier traité composé sur le Brésil, *Tratado da terra do Brasil*, a été écrit avant 1573 par un lettré portugais, originaire du Nord du Portugal, d'ascendance flamande, comme l'indique son nom, Pero de Magalhães Gândavo. Ami de Camoens, il était professeur de latin et dirigeait une école au Portugal où il était marié. Il aurait séjourné au Brésil, mais on ignore la raison et la durée de son séjour. On suppose qu'il a résidé à Bahia et à Ilhéus, qu'il décrit avec précision, et qu'il connaît São Vicente dans le Sud ; mais très peu ou pas du tout les autres capitaineries. Il a écrit peu de temps après une *História da Província Santa Cruz*, publiée en 1576, qui est en quelque sorte un doublet du traité. Les deux textes ont pour but déclaré d'apporter des informations variées mais concises sur les ressources du pays et l'état de la colonie, en vue d'attirer de nouveaux candidats à l'émigration pour accroître le peuplement et la mise en valeur du Brésil. Le vocabulaire de dénomination est réduit à deux termes : « gentils », quand il se réfère à l'ensemble des habitants, et « Indiens » quand il les décrit en situation. Ses observations portent essentiellement sur les habitants de la côte, les Indiens « avec lesquels les Portugais sont en communication »<sup>43</sup>, qui parlent la même langue et ont des mœurs identiques. Sa vision globalisante et réductrice se manifeste dans l'emploi d'un terme générique sans qualificatif, alors qu'il porte un intérêt d'humaniste à tout ce qui touche au règne animal, poissons, oiseaux, coquillages, serpents, etc. Cependant il introduit une distinction dans la gentilité en qualifiant de « sauvages » une seule nation déjà signalée par Anchieta, les Aimorés : « Enfin, ces sauvages sont de telles brutes et si cruels que l'on ne trouve pas de mot pour décrire leur rudesse »<sup>44</sup>. Pour lui, la population est classée en trois éléments : gentils ou Indiens, esclaves et Portugais.

Un ensemble d'écrits, postérieurs d'une dizaine d'années, ont été composés par Fernão Cardim au Brésil vers 1584. Jésuite enseignant au collège d'Évora, il accompagne le père visiteur, Cristovão de Gouveia, et le nouveau gouverneur général, Manuel Telles Barreto, qui arrivent à Bahia en juillet

43. Gândavo 1964 : 67.

44. *Ibid.* : 66.

1583. Il fait la tournée des missions jésuites avec le père visiteur. Par la suite il sera recteur du collège de Bahia et de celui de Rio, enfin provincial jusqu'en 1609<sup>45</sup>. Son traité sur les mœurs des Indiens du Brésil<sup>46</sup> tient compte de la division en deux grands groupes, les Tupis et les Tapuias, que les Portugais de l'époque établissaient déjà. L'auteur décrit ainsi en premier lieu les coutumes d'une dizaine de nations côtières tupis en contact avec les Portugais et qui parlent la même langue. Elles sont successivement énumérées du nord au sud, avec leur nom et leur localisation. Il dresse ensuite l'inventaire de soixante-seize autres nations, toutes nommées, différentes par la langue, l'habitat, les modes de vie qu'il caractérise de plus en plus brièvement au fur et à mesure qu'il s'éloigne de la côte. Dans ce travail, qui est une somme de toutes les observations que les missionnaires ont accumulées sur les peuples avec lesquels ils ont pris contact ou qui les ont fuies, il utilise uniquement les termes de « gentils » et d'« Indiens » avec les mêmes acceptions que l'ensemble des jésuites. S'il n'emploie pas le terme de « sauvages », car il cherche à conserver une certaine neutralité dans sa description, il établit des degrés dans la barbarie en fonction de divers critères. Les gentils ne forment plus une masse indifférenciée.

Le *Tratado descriptivo do Brasil em 1587*<sup>47</sup> est l'œuvre d'un colon, Gabriel Soares de Sousa, grand propriétaire à Bahia, où il a résidé une quinzaine d'années. Il se rend à Madrid afin de solliciter une autorisation et des privilèges pour entreprendre une exploration vers les sources du São Francisco, à la recherche de mines d'or et de pierres précieuses. Son traité<sup>48</sup> est offert à un personnage influent de la cour de Philippe II (roi de Portugal depuis 1580). C'est donc une œuvre de circonstance, destinée à susciter de l'intérêt pour un projet lucratif. Les différentes ressources et les richesses réelles et potentielles du Brésil sont adroitement mises en valeur. À la différence de Gândavo, Gabriel Soares de Sousa considère « les premiers habitants et possesseurs de cette terre... », selon son expression, comme une ressource, digne de la plus grande attention<sup>49</sup>. Ces derniers sont désignés tantôt comme « gentils », répartis en autant de nations que de groupes nommés, tantôt comme « Indiens » quand il les décrit en situation. Le terme de « sauvages »

45. Élú procureur de la Province du Brésil en 1598 par la congrégation provinciale, il se rend à Rome. Sur la route du retour au Brésil en 1601, son bateau est capturé par des corsaires anglais et il est emmené comme otage à Londres. On lui prend ses manuscrits, qui seront publiés en anglais en 1625 par le collectionneur Samuel Purchas. Racheté deux ans après, il repart au Brésil en 1604 avec la charge de provincial, qu'il exerce jusqu'en 1609. Il redevient recteur du collège de Bahia et vice-provincial jusqu'à l'invasion des Hollandais, le 9 mai 1624. Réfugié dans une aldée de Bahia, il y meurt le 27 janvier 1625.

46. Cardim 1939.

47. Sousa 1971.

48. Sousa 1958. La Biblioteca del Palacio Real de Madrid possède un manuscrit du texte en espagnol, qui a été utilisé pour sa publication. Cette version contemporaine de la rédaction du traité conserve la dualité de termes gentils/Indiens, pourtant inusitée en espagnol.

49. *Ibid.* : 299.

est encore appliqué à la même nation : « Et ces Aimorés sont si sauvages que, chez les autres barbares, ils sont considérés comme plus que barbares. Certains, qui ont été capturés vivants à Porto Seguro et à Ilhéus, se sont laissé mourir plutôt que de manger, tellement ils étaient farouches »<sup>50</sup>. Sa longue énumération qui suit le littoral du nord-est au sud et de la frange côtière vers l'intérieur rend compte de l'hétérogénéité de cet ensemble humain, dont les différents éléments sont individualisés par un nom et caractérisés par leur degré de barbarie.

Ainsi vers la fin du siècle, les textes révèlent que le vocabulaire concernant la dénomination a tendance à se réduire aux seuls termes de gentils et Indiens, connotés respectivement de façon négative et neutre (plutôt que positive). À cette époque, toutes les nations sont connues par leurs noms distinctifs et peuvent être désignées par les expressions « gentils Caetés » ou « Indiens Carijós ». Les Caetés, alliés des Français, étaient les ennemis des Portugais, alors que les Carijós étaient considérés comme pacifiques et amicaux. Le succès du terme « Indien » au Brésil s'explique par l'évolution du contexte humain. Il a pour fonction première de permettre de distinguer parmi les gentils ceux qui sont en communication avec la communauté portugaise, en voie de sédentarisation et de christianisation, de ceux qui conservent les trois attributs de la catégorie théologique, barbare, païen et libre et se réfugient dans l'intérieur des terres.

La neutralité première attribuée à la catégorie gentil a glissé au bénéfice de celle des Indiens, tandis que les gentils concentrent sur eux les aspects négatifs dans la mesure où ils refusent toute relation avec les chrétiens. Cependant, il faudrait considérer cette dualité de termes moins comme une opposition que comme les bornes d'un continuum de représentations : depuis les gentils à l'extrême « sauvagerie » (les Aimorés) jusqu'aux Indiens progressivement assimilés des aldées jésuites et des agglomérations côtières, bons chrétiens et sujets du roi. Et ces représentations du premier habitant ne se situent pas sur un axe horizontal mais vertical, selon un processus de différenciation de plus en plus poussée et de hiérarchisation des diverses nations.

Par ailleurs, dans le projet colonial et apostolique se dégage la vision d'une réduction à terme des gentils en Indiens. Le vocabulaire enregistre bien cet effacement du gentil au profit de l'Indien, mais pas dans le sens souhaité. Le naturaliste Alexandre Rodrigues Ferreira effectue une mission dans l'intérieur du Brésil, entre 1783 et 1792, pour le compte de l'Académie des sciences de Lisbonne et en rapporte des collections d'objets et des notes sur de nombreuses nations de « gentils »<sup>51</sup>. Le terme tombe

50. *Ibid.* : 79.

51. Ferreira 1974.

en désuétude au XIX<sup>e</sup> siècle. José Bonifácio de Andrada e Silva qui se penche sur le problème de la pacification et de l'assimilation des Indiens hostiles rédige un opuscule en 1821 sur les « Indiens barbares » (*Índios bárbaros* ou *bravos*)<sup>52</sup>. La visibilité des Indiens pacifiés disparaît quand ces derniers se fondent dans la population brésilienne. Un seul terme désormais suffit pour exprimer l'indianité dans son irréductibilité, jusque-là rendue par la gentilité. La disparition du mot ne signifie pas pour autant celle de son contenu<sup>53</sup>.

L'expérience issue de la conquête entraîne une évolution de la représentation des premiers habitants du Brésil à deux niveaux : le premier concerne la théorisation de la notion de gentil, suite à une réflexion et une discussion sur ses droits à disposer de lui-même et de ses biens. L'Indien, déclaré libre par la bulle pontificale *Sublimis Deus* de 1537, pose problème, en raison des obstacles que sa liberté oppose à sa conversion. D'où la position contradictoire des jésuites qui sont à la fois farouches adversaires de leur esclavage dans des conditions injustes et partisans déterminés de la contrainte pour leur faire accepter la conversion. En effet, la persuasion et la méthode douce ayant échoué, les jésuites sont amenés à admettre la sujétion pour créer les conditions favorables à l'évangélisation. C'est la thèse que défend Nóbrega dès 1559 dans une lettre à l'ex-gouverneur Tomé de Sousa retourné au Portugal et auquel il confie « un de ses plus chers désirs » : « ... voir les gentils assujettis et soumis à la contrainte de l'obéissance aux chrétiens afin que nous puissions imprimer en eux tout ce que nous voudrions. Car étant donné leur nature, une fois domptés, la foi chrétienne s'inscrira fort bien dans leur entendement et leur volonté, comme cela a été le cas au Pérou et aux Antilles où les gentils, à ce qu'il semble, sont de la même qualité, et nous sommes amenés maintenant à le constater par expérience. Si on les laisse vivre en liberté et selon leur gré, étant des gens vivant à l'état animal, on n'en obtient rien, comme nous l'avons vu par expérience pendant tout le temps que nous avons passé avec eux en déployant de gros efforts sans récolter plus de fruit que quelques âmes innocentes que nous avons envoyées au ciel »<sup>54</sup>.

Poussés par le projet apostolique qui domine leur conscience et leur conduite, ils se sont efforcés d'imposer à leur entourage, au Brésil et dans toute la chrétienté, leur propre notion du gentil. Toute réflexion sur l'Indien est soumise à la discussion et à l'arbitrage des pères de la

52. Silva 1963.

53. La démonstration faite ici ne concerne que les gentils du Brésil. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les Portugais classaient encore la population de Goa en chrétiens, juifs, musulmans et gentils.

54. Nóbrega 1988 : 193.

Compagnie à Coïmbre et à Rome, et confrontée aux autres observations des jésuites de par le monde. L'expérience brésilienne alimente le débat autour des questions de droits naturels et de guerres justes qui sont reprises dans le traité *De iustitia*, publié en 1593 par le juriste espagnol Luis de Molina<sup>55</sup>, qui enseigne à l'université jésuite d'Évora.

Le second niveau est celui de l'observation. L'accumulation des connaissances permet d'aller au-delà de la vision globalisante et uniformisante du gentil autour de deux pôles bons/méchants en introduisant un classement. Même si les Indiens du littoral parlent une même langue et si leurs coutumes sont présentées comme un ensemble cohérent par les auteurs de traités, des distinctions sont marquées par la dénomination des nations, leurs modes de vie particuliers, leur degré d'hostilité plus ou moins grand à l'égard des Portugais. On voit que s'élabore ainsi une hiérarchie dans la représentation des gentils en combinant plusieurs paramètres. Le sommet en est occupé par les Indiens les plus pacifiques, amis des Portugais, non anthropophages et non polygames, sédentaires, acceptant la christianisation, etc. Puis ceux qui sont plus ou moins pacifiés, en voie de sédentarisation et d'évangélisation. La base de la hiérarchie est constituée par les rebelles à tout contact avec les chrétiens, anthropophages, errants, et isolés par leur langue incompréhensible aux autres. Cette hiérarchisation s'accompagne d'une cartographie des différentes nations : du littoral vers l'intérieur, du sud au nord. La nouvelle grille épouse étroitement les avancées de la colonisation et maintient ce processus d'intégration par hiérarchisation au cours des siècles suivants. Quand l'Indien, unique et seule dénomination, prend le relais du gentil, cette hiérarchie disparaît. Il se « gentilise » dans une altérité à nouveau indifférenciée et désormais perçue uniformément de façon négative, parce que signe d'un refus.

MOTS CLÉS/KEYWORDS: Brésil/*Brazil* – colonisation/*colonization* – dénomination/*naming* – gentil/*gentile* – Indien/*Native American* – hiérarchisation/*hierarchization*.

55. Cité in Dias 1982 : 197 *sq.*

Albuquerque, Luís de, s. dir.

1989a *O Reconhecimento do Brasil*. Lisboa, Publicações Alfa.

1989b *Alguns documentos sobre a colonização do Brasil (século XVI)*. Lisboa, Publicações Alfa.

Anchieta, José de, S. J.

1988a *Cartas Jesuíticas III : Cartas, Informações, Fragmentos históricos e sermões*. Belo Horizonte, Editora Itatiaia/São Paulo, Editora da Universidade de São Paulo.

1988b « Informação do Brasil e de suas Capitanias 1584 », in *Cartas Jesuíticas III : Cartas, Informações...* : 309-455.

Anonyme

1953 [1582] « Livro das Cidades e fortalezas que a coroa de Portugal tem nas partes da Índia e das Capitanias e mais cargos que nelas há e da importância deles », *Boletim da Biblioteca da Universidade de Coimbra* XXI : 11-144.

Azpilcueta Navarro, João de et alii, S. J.

1988 *Cartas Jesuíticas II : Cartas Anuais (1550-1568)*. Belo Horizonte, Editora Itatiaia/São Paulo, Editora da Universidade de São Paulo.

Bataillon, Marcel

1974 « Un document portugais sur les origines de la Compagnie de Jésus », *Études sur le Portugal au temps de l'humanisme*. Paris, Fondation Calouste Gulbenkian - Centre culturel portugais : 107-113.

Bourdon, Léon

1993 *La Compagnie de Jésus et le Japon, 1547-1570*. Paris, Centre culturel portugais de la Fondation Gulbenkian - Commission nationale pour les commémorations des découvertes portugaises.

Boxer, Charles Ralph

1989 *A igreja e a expansão ibérica*. Lisboa, Edições 70.

Caminha, Pero Vaz de

1948 « Carta a el-Rei D. Manuel », *Documentos dos Arquivos portugueses que Importam ao Brasil* (Lisboa, Secretariado nacional de informação), 23-25, janeiro/maio : 3-34.

Cardim, Fernão, S. J.

1939 « Do princípio e origem dos índios do Brasil e de seus costumes, adoração e cerimônias », in *Tratados da terra e gente do Brasil*. São Paulo, Companhia Editora Nacional : 129-181.

Causard, Maurice

1950 « Síntese sobre a origem do padroado português », *Portugal em África. Revista de cultura missionária* 2ª série, VII : 20-29.

Coutinho, Almirante Carlos Viegas Gago

1951 *A Náutica dos Descobrimentos*. Lisboa, Agência Geral do Ultramar.

De Witte, Charles Martial, O. S. B.

1953 « Les bulles pontificales et l'expansion portugaise au XV<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire ecclésiastique* 48 : 683-718.

1954 « Les bulles pontificales et l'expansion portugaise au XV<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire ecclésiastique* 49 : 438-461.

1956 « Les bulles pontificales et l'expansion portugaise au XV<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire ecclésiastique* 51 : 413-453, 809-836.

1958 « Les bulles pontificales et l'expansion portugaise au XV<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire ecclésiastique* 53 : 5-46.

Dias, José Sebastião da Silva

1982 *Os Descobrimentos e a problemática cultural do século XVI*. Lisboa, Editorial Presença.

Fernandes, Duarte

1867 *Livro da Viagem da nao "Bretoa" ao Cabo Frio*. Nova edição. Rio de Janeiro, F. A. de Varnhagem.

Ferreira, Alexandre Rodrigues

1974 *Viagem filosófica pelas capitânicas do Grão Pará, Rio Negro, Mato Grosso e Cuiabá*. Rio de Janeiro, Conselho federal de Cultura (« Memórias-Antropologia »).

Gândavo, Pero Magalhães de

1964 *História da província Santa Cruz. Tratado da terra do Brasil*. São Paulo, Editora Obelisco.

Holanda, Sérgio Buarque de

1977 *Visão do Paraíso*, 3ª edição. São Paulo, Companhia Editora nacional.

Lécrivain, Philippe, S. J.

1991 *Pour une plus grande gloire de Dieu. Les missions jésuites*. Paris, Gallimard (« Découvertes »).

Nóbrega, Manuel da, S. J.

1955 « O Caso de Consciência » [Bahia, 1567] in *Cartas do Brasil e mais escritos (opera omnia)*, édité par António Serafim Leite. Coimbra, Universidade de Coimbra : 399-429.

1988 *Cartas Jesuíticas I: Cartas do Brasil (1549-1560)*. Belo Horizonte, Editora Itatiaia/São Paulo, Editora da Universidade de São Paulo.

Paulmier de Gonneville, Binot

1992 « Relation du voyage du capitaine Gonneville et ses compagnons aux Indes », in Jacques Cartier, *Voyages au Canada, avec les relations des voyages en Amérique de Gonneville, Verrazano et Robertval*. Paris, La Découverte : 39-64.

Penjon, Jacqueline & Anne-Marie Quint

1990 « Pedro Álvares Cabral découvre le Brésil », in *Lisbonne hors les murs, 1415-1580 : l'invention du monde par les navigateurs portugais*. Paris, Autrement (« Mémoires » 1) : 167-192.

Prado, João Francisco de Almeida

1954 *Primeiros povoadores do Brasil, 1500-1530*. 3ª edição. São Paulo, Companhia Editora Nacional.

Rey, Alain, s. dir.

1992 *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris, Dictionnaires Le Robert, 2 vol.

Ricard, Robert

1937 « Les Jésuites au Brésil pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle (1549-1597). Méthodes missionnaires et conditions d'apostolat », *Revue d'Histoire des Missions* XIV : 326-365 et 436-470.

Serrão, Joel, s. dir.

1968 *Dicionário de História de Portugal*. Lisboa, Iniciativas Editoriais.

Silva, José Bonifácio de Andrada e

1963 *Apontamentos para a civilização dos índios bárbaros do reino do Brasil*, édité par George C. A. Boeher. Lisboa, Agência geral do Ultramar.

Soares, Francisco, S. J.

1989 « Coisas notáveis do Brasil », in Luís de Albuquerque, s. dir., *O Reconhecimento do Brasil*. Lisboa, Publicações Alfa : 131-199.

Sousa, Gabriel Soares de

1958 *Derrotero General de la Costa del Brasil y memorial de las grandezas de Bahia*. Madrid, Ediciones Cultura Hispanica.

1971 *Tratado descritivo do Brasil em 1587*. São Paulo, Editora da Universidade de São Paulo.

Sousa, Pero Lopes de

1867 *Diário da navegação pela costa do Brazil até o rio Uruguay*, 4ª edição. Rio de Janeiro, F. A. de Varnhagem.

Thevet, André

1953 « Le Brésil et les Brésiliens », in Suzanne Lussagnet, *Les Français en Amérique pendant la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris, PUF,

---

## Instructions données par le roi Jean III à Tomé de Sousa (17 décembre 1548)

“Je suis informé que les gens qui possèdent ladite terre de Bahia sont une petite partie du lignage des Tupinambas qui compteraient cinq à six mille guerriers, lesquels sont établis le long de la côte vers le nord jusqu’à Totuapara.[...] Je suis également informé qu’en 1545, alors que Francisco Pereira Coutinho était capitaine de ladite Bahia, certains de ces gens lui ont fait la guerre, l’ont chassé du pays, ont détruit les plantations et causé bien d’autres dommages aux chrétiens. D’autres ont suivi cet exemple et ont fait de même dans d’autres capitaineries. Je suis informé aussi que d’autres gentils de ladite Bahia refusèrent de participer à ce soulèvement, au contraire ils sont toujours restés en paix et se trouvent maintenant en compagnie des chrétiens et ils les aident. Qu’ainsi ceux qui là sont en paix, comme toutes les autres nations de la côte du Brésil, attendent pour voir quel châtement on infligera à ceux qui les premiers ont causé lesdits dommages. Pour cette raison, il importe beaucoup au service de Dieu et à mon service que ceux qui se sont ainsi soulevés et ont fait la guerre soient châtiés avec beaucoup de rigueur. Je vous ordonne donc que dès votre arrivée à ladite Bahia vous cherchiez à savoir quels sont les gentils qui se sont maintenus en paix et que vous les favorisiez de telle sorte que si leur aide vous est nécessaire, vous soyez sûr de l’obtenir. Et dès que ladite enceinte sera réparée et que vous serez pourvu du nécessaire et que le moment vous paraîtra opportun pour cela, vous consulterez les personnes compétentes au sujet de la manière à adopter pour châtier les coupables et cela dans les conditions les plus sûres pour vous et avec le moins de risque possible pour vos gens. Et dès que vous aurez procédé à ces consultations, vous exécuterez ce qui a été décidé, et détruirez leurs villages et leurs bourgs, vous en tuerez et en capturerez le nombre qui vous paraîtra suffisant pour leur châtement et pour servir d’exemple à tous. Après quoi, s’ils vous demandent la paix, vous la leur accorderez et leur donnerez votre pardon, à la condition qu’ils reconnaissent leur assujettissement et vasselage et l’obligation de fournir chaque année quelques vivres pour les gens de la ville. Et quand ils vous demanderont la paix, vous ferez en sorte de vous emparer de certains des chefs qui ont participé au dit

---

Extrait de Luís de Albuquerque, s. dir., *Alguns documentos sobre a colonização do Brasil (século XVI)*, Lisboa, Publicações Alfa, 1989 (ma traduction ; C. C.-B.).

soulèvement et vous les ferez pendre par décision de justice dans les villages où ils étaient chefs. » (pp.122-123) [...]

« Je suis informé que les gentils qui habitent le long de la côte de la capitainerie de Jorge de Figueiredo du village de São Jorge à la Baie de Tous-les-Saints sont du lignage des Tupinambas et qu'ils se sont déjà soulevés plusieurs fois contre les chrétiens auxquels ils ont causé beaucoup de pertes, et qu'ils sont à nouveau en guerre. Il serait très bon pour le service de Dieu et pour le mien qu'ils soient chassés de cette terre pour qu'on puisse la peupler, aussi bien de chrétiens que de gentils du lignage des Tupiniquins, lesquels sont d'après ce que l'on dit des gens pacifiques qui s'offrent à aider les chrétiens à chasser les Tupinambas pour peupler et défendre la terre » (p.127) [...].

« Parce que la raison principale qui m'a poussé à ordonner le peuplement de ces terres du Brésil fut que ces gens [les gentils] se convertissent à notre sainte foi catholique, je vous recommande fortement de rechercher avec les capitaines et les officiers la meilleure façon d'y parvenir. Pour ma part, je vous dirai que je vous serais très reconnaissant de prendre un soin tout spécial pour les inciter à devenir chrétiens ; et pour accroître leur satisfaction d'être chrétiens, traitez bien tous ceux qui sont en paix et accordez-leur toujours des faveurs et ne consentez pas à ce qu'ils soient réprimés ou offensés d'une façon quelconque... » (p.129) [...]

« Bien que dans certains chapitres de ces instructions je vous ordonne de faire la guerre aux gentils et de faire en sorte de châtier les coupables [...], considérant que ces gens ont jusqu'ici peu de discernement, ce qui diminue beaucoup la gravité de leurs fautes et que peut-être beaucoup se repentiront de ce qu'ils ont fait, j'estime qu'il serait bon que s'ils reconnaissent leurs fautes et s'ils demandent le pardon, celui-ci leur soit accordé. Qu'il serait bon également que vous les ameniez à ce faire de la meilleure façon possible, car, comme mon but principal est qu'ils se convertissent à notre sainte foi, il va de soi que l'on use envers eux de tous les égards possibles pour y arriver. Le principal est d'éviter de leur faire la guerre parce qu'alors on ne peut pas avoir avec eux les bons rapports nécessaires pour parvenir à ce qu'ils se convertissent » (p.136) [...]

« Parce qu'il semble qu'il ne conviendrait pas que les gentils devenus chrétiens habitassent le village des autres et se mêlassent à eux, et que le service de Dieu et le mien est de les séparer de leur fréquentation, je vous recommande et j'ordonne que vous fassiez en sorte de donner l'ordre que les chrétiens [convertis] habitent ensemble et à proximité des bourgades des capitaineries, pour qu'ils fréquentent les chrétiens et non les gentils et pour qu'ils puissent être enseignés dans les choses de notre sainte foi. Quant aux enfants, parce qu'on imprimera mieux en eux la doctrine chrétienne, vous ferez en sorte de donner l'ordre qu'ils soient christianisés et endoctrinés, et tenus à l'écart des gentils » (pp. 136-137).

Colette Callier-Boisvert. *Observer, nommer au XVI<sup>e</sup> siècle: les « gentils » du Brésil.* — La catégorie théologique de « gentils » que les Portugais emploient pour dénommer les premiers habitants du Brésil traduit la représentation que des chrétiens se font de la population du Nouveau Monde. Ce mode de désignation, qui distingue les Portugais des peuples conquérants de l'époque, sert leurs intérêts politiques et religieux. L'étude de l'évolution, d'après divers textes, des usages et du sens de ce terme lors de l'établissement de la colonisation montre que la notion englobante de gentilité, peu performante en matière d'identification, perd progressivement en extension ce qu'elle gagne en péjoration. La généralisation de la désignation « Indiens » marque le changement de statut de la population native.

Colette Callier-Boisvert. *Observing and Naming during the 16th Century: the « Gentiles » in Brazil.* — The theological category « Gentiles » used by the Portuguese to refer to Brazil's natives conveys the Christian idea of the New World's inhabitants. This term, quite different from the names used by the other 16th-century conquerors, served Portuguese political and religious interests. As the study of several sources shows, the extension of the notion « Gentilism », which had limited effectiveness as a means of identification, narrowed down after the early days of colonization as it assumed a pejorative meaning. The generalized usage of the term « Indians » was evidence of a change in the native population's status.